

BULLETIN OFFICIEL

DE LA

BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

BOURSE du TRAVAIL

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

S'ADRESSER AU SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT

Six mois..... 0 80

Un an..... 1 50

Pour l'Étranger le port en sus.

SOMMAIRE

Partie Officielle. — Année 1896. — Comité Général. — Commission Exécutive. — Commission du Bulletin.

Partie non Officielle. — Fédération Internationale des Travailleurs de la Mer. — Congrès de Londres. — La Maison du Peuple. — Bibliographie.

CONVOICATIONS

COMITÉ GÉNÉRAL ET COMITÉ DE VIGILANCE. — Mardi 19 Janvier, à 8 heures du soir.

COMMISSION EXÉCUTIVE. — Mardi 26 Janvier et Mardi 9 Février 1897, à 8 heures du soir.

Le présent BULLETIN tiendra lieu de convocation pour la Réunion des Comités général et de Vigilance de Mardi prochain 19 courant.

NOTA. — Une importante communication devant y être faite les Membres du Comité sont instamment priés de ne pas y manquer.

PARTIE OFFICIELLE

L'ANNÉE 1896

L'année qui vient de finir aura marqué un grand pas vers l'émancipation des travailleurs, et cependant bien des déceptions ont accablé les masses prolétariennes dans le cours de leur marche en avant pour la conquête de leurs droits.

Le commencement de l'année s'annonçait sous de brillants auspices ; nous avions un ministère qui devait faire — ou contribuer à faire — notre bonheur. La Bourse du travail de Paris, fermée depuis deux ans par ordre de l'Auvergnat Dupuy, fut réouverte le 11 avril. Seulement, ce que le sus-dit Auvergnat n'avait pas osé faire, ce ministère Bourgeois — bourgeois par ex-

cellence — le fit, en imposant un règlement qui instituait le préfet de la Seine dispensateur des locaux de la Bourse et en faisait une succursale de la rue de Jérusalem !

Nombre de syndicats parisiens, jusqu'à si soucieux de leur dignité, acceptèrent ce décret et rentrèrent en courbant l'échine, abdiquant leur liberté, foulant aux pieds leurs promesses de ne rentrer que libres dans la Bourse libre.

Esclaves de l'administration ! Ce que le gros Dupuy a dû rire ?

Nous devons constater, au courant de cette année 1896, le développement considérable de la Fédération nationale des Bourses du Travail de France et des Colonies. Cette vaste Fédération, la plus importante des organisations ouvrières, groupe actuellement plus de 50 Bourses du Travail, environ 800 syndicats et à peu près 500,000 membres.

Loin d'être à l'apogée de sa puissance, elle progresse constamment par une propagande de tous les instants, grâce aux infatigables propagandistes du Comité fédéral.

Or, si l'exercice 1897 correspond à son devancier, nous verrons, à la fin de juin prochain, ces chiffres plus que doublés, et cette organisation sera la première du monde entier.

Nous ne pouvions faire autrement que de la saluer en passant.

La grande manifestation internationale de Londres est encore trop présente à notre mémoire pour en faire l'historique ; constatons seulement, en passant, que les masses ouvrières, se détachant de plus en plus des mécomptes des politiciens, cherchent et ne veulent la lutte que sur le terrain économique.

Pour se faire une idée de ce que peuvent faire les organisations syndicales fortement unies, il faut se transporter par la pensée à Tours, au mois de septembre dernier.

La Bourse du travail de cette ville avait accepté la lourde tâche de l'organisation de quatre congrès qui devaient avoir lieu à la même époque ; néanmoins nos amis

tourangeaux s'y attelèrent et le 9 septembre, à dix heures du matin, la période des congrès s'ouvrait par celui des Bourses du travail pour se terminer le 19 du même mois au soir, à l'issue de la grande réunion publique qui clôturait la fin du huitième grand Congrès corporatif.

L'organisation de tous ces congrès dans une même ville a pour but la création d'un seul Congrès unique de toutes les corporations d'industrie ; nous ne doutons pas que cette idée qui marche à grands pas, n'arrive à convaincre les quelques réfractaires partisans de ces congrès d'industries similaires ou régionaux, qui usent nos forces et vident nos caisses, pour envoyer à la même époque des délégués aux quatre coins de la France, et qui diminuent par leur étroitesse, l'importance de ces manifestations du travail.

C'est au Mans qu'incombe cette année la poursuite de la réalisation de ce vœu.

La Verrerie ouvrière se dresse maintenant majestueuse et fière, vomissant par sa monumentale cheminée des tourbillons de fumée à la face de tous ses détracteurs : Rességuiers présents ou futurs. Grâce aux efforts de ses administrateurs dévoués, tant calomniés, par tous ces reptiles venimeux qu'entretient la caisse bourgeoise et capitaliste, l'œuvre a été menée à bien.

Le 28 octobre dernier avait lieu, au milieu d'une affluence considérable de délégués venus de partout, l'inauguration de la Verrerie, l'allumage des fours,

Le 30 décembre, on soufflait les premières bouteilles.

Pendant quatre mois, en 1895, les gros sous se sont accumulés et des centaines de mille francs ont pris la route de Carmaux pour soutenir les grévistes,

Et quand on pouvait croire le prolétariat épuisé par un tel effort, on a pu encore trouver dans son dévouement inépuisable les sommes considérables qui permettent aujourd'hui d'offrir aux victimes de l'affameur un asile et un gagne-pain.

Saluons ces vaillants verriers qui, à force d'énergie, de persévérance, de privations, sont parvenus en quelques mois à édifier de leurs propres mains l'usine qui va les faire vivre ; formons les vœux les plus ardents pour que l'année qui commence

ouvre une ère de prospérité à la jeune verrerie et consacre l'effondrement du bagne à Ressayguier.

Ainsi soit-il!

A la réception du Jour de l'An, la délégation de la Bourse a réclamé à M. le Maire et à ses adjoints les améliorations qu'elle n'a cessé de réclamer, les années précédentes, à l'ancienne Municipalité, telles que le service téléphonique, l'agrandissement de locaux pour les cours professionnels, l'augmentation de la subvention pour nous permettre un développement du service du placement des travailleurs, qui rend de si grands services à la population ouvrière nantaise, etc.

M. le Maire a répondu qu'il suivait d'un œil bienveillant les efforts de la Bourse du travail, que toutes nos demandes allaient être examinées avec soin et a promis qu'il y serait fait droit dans la mesure du possible.

Allons, tant mieux, travailleurs mes frères!

M. TULÈVE.

COMITÉ GÉNÉRAL

Réunion du mardi 17 novembre 1896

La séance est ouverte à 8 h. 1/2, sous la présidence du citoyen Lepage, des couvreurs. Assesseurs : Hougmard, des frappeurs, et Marchand, des granitiers.

Sont présents : Carric, Guillou, Leguillou, Lepré, Charrier, Denis, Le Page, Marchand, Hougmard, Leléon, Colombe, Lagarde, Tuffet, Huchet, Cléro, Gerbeaud, Giraud, Brunellière, des corroyeurs, Potel, Rambaud, Légiise, Chauvet, Lebreton, Nias fils.

Excusés : Tulève, Auguste, Riffaud, Radigois, Desourme, Dudot, Emériaux.

Lepage demande une rectification au procès-verbal de la réunion extraordinaire du Comité général à laquelle il a interpellé le secrétaire général au sujet du placement.

Le procès-verbal dit que c'est un patron qui s'est présenté, tandis que c'est un ouvrier couvreur.

Le secrétaire-adjoint répond que cette rectification sera faite et que la faute ne peut lui être imputée puisqu'il était absent à cette réunion.

Hougmard dit qu'une réclamation faite par lui n'a pas été relatée. Il a déclaré que le secrétaire général ne devait pas être au bureau de placement, mais au secrétariat et lorsque le concierge s'absentait ce dernier devait être remplacé par sa femme.

Colombe répond que le citoyen Hougmard est dans l'erreur. Certes il est dans la vérité si l'on prend le texte primitif du règlement; mais ce dernier a été modifié à ce sujet par décision de la Commission exécutive, qui a décidé qu'en aucun cas, la femme du concierge ne devait stationner dans le bureau d'embauchage.

Hougmard dit qu'il regrette cette décision.

Denis explique les raisons qui l'ont motivée et donne celles qui ont amené les erreurs du procès-verbal dont il vient d'être parlé.

L'ordre du jour appelle les élections à la Commission exécutive, Sont nommés scrutateurs : Denis, Légiise et Nias fils.

Au nom du Conseil d'Administration Lepage demande quelle devra être la conduite à tenir au sujet de la réception du jour de l'an près de l'administration municipale.

Il faut éviter, dit-il, de voir se renouveler les incidents qui se sont passés l'an dernier.

Plusieurs délégués appuient la délégation qui est votée à l'unanimité.

Lepage propose que l'on prenne un délégué dans le Conseil d'administration, un dans la Commission exécutive et un dans le Comité général. (Adopté).

Sont nommés : Nias fils (*conseil d'administration*); Hougmard (*commission exécutive*); Légiise (*comité général*).

Le secrétaire adjoint donne lecture du rapport du citoyen Lambert, délégué de la Bourse du Travail au Congrès corporatif de Tours. De chaleureux applaudissements accueillent cette lecture, et des remerciements sont votés au citoyen Lambert.

Résultat des élections à la commission exécutive:

Légiise.....	20	voix (Elu).
Robinet.....	20	»
Guérin.....	20	»
Radigois.....	20	»
Millet.....	19	»
Tuffet.....	19	»
Ricouleau...	19	»
Carric.....	18	»
Gerbeaud...	16	»
Potel.....	16	»
Giraud.....	16	»

Viennent ensuite:

Colombe....	4	voix.
Marchand...	2	»
Nias.....	1	»
Charrier....	1	»
Cléro.....	1	»

Les élections aux autres commissions sont renvoyées à la prochaine réunion.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Le secrétaire adjoint: D. COLOMBE.

COMMISSION EXÉCUTIVE

Séance du 12 janvier 1897

Présidence du citoyen Desourme.

Absents : Citoyens Millet, Tuffet.

Excusés : Citoyens Juguet, Cléro, Légiise, Potel.

Le secrétaire général donne connaissance des cartes reçues à l'occasion du Premier de l'An.

Lettre de la Fédération nationale des ouvriers métallurgistes de France, signée Braun, secrétaire de la Fédération, demandant rectification d'une lettre précédente, déclarant qu'il n'avait pas envoyé de lettre après le 19 août.

Le citoyen Tulève donne des explications sur la cause de son absence au dernier comité général.

Lettre du secrétaire de la Fédération des Bourses du travail.

La commission exécutive décide que le

citoyen Tulève répondra dans le sens de son rapport du congrès de Tours.

Lettre de la Fédération des Bourses, demandant des fonds pour la fondation d'une Bourse du travail à Versailles.

Lettre de la Confédération générale du travail pour avoir un journal quotidien.

Lettre du citoyen Colombe, au nom de la Maison du Peuple, demandant que les statuts de la Maison du Peuple soient insérés au Bulletin. Sur les explications du citoyen Tulève, disant que cela ne coûtera rien à la Bourse, la demande est adoptée.

Lettre du citoyen Colombe, annonçant la reconstitution du syndicat des forgerons, et leur adhésion à la Bourse du travail.

Lettre du secrétaire de la Bourse du Travail de Marseille, donnant des renseignements sur le Syndicat des ouvriers du port et docks de Marseille et sur le Syndicat des peseurs-mesureurs.

Lettre de la Chambre syndicale des travailleurs métallurgistes de Trignac, demandant de leur envoyer un délégué à leur réunion générale, le dimanche 17 courant.

La Commission décide d'envoyer le citoyen Tulève.

Le citoyen Tulève donne connaissance de plusieurs lettres envoyées par lui aux camarades de Trignac et à la Fédération nationale des ouvriers métallurgistes.

La Commission exécutive ajourne à sa prochaine réunion la nomination des Commissions des finances, de contrôle et de statistique sur la proposition du citoyen Carric.

Le citoyen Tulève déclare qu'il n'a pas encore reçu de réponse à la lettre qu'il a écrite à la Ligue contre les bureaux de placement. Il donne connaissance d'une lettre qu'il a envoyée au secrétaire général de la *Lanterne*, demandant ce journal à titre gracieux, et nous annonce que sa demande a été agréée. La Commission remercie le citoyen Briant.

Le Secrétaire, RADIGOIS.

Réunion du 22 décembre

Président : Leguillou.

Sont présents : Denis, Hougmard, Lagarde, Leguillou, Ricordeau, Brunellière, corroyeur; Beillon, Guillou.

Correspondances : Lettre du Syndicat des tourneurs-robinetiers, annonçant la démission de délégué du citoyen Gerbaud, élu secrétaire du Syndicat, et donnant le nom de son remplaçant.

Lettre de Tours, concernant les brochures des Congrès de Tours.

Lettre du citoyen Hamon, nous annonçant l'envoi des brochures : *Socialisme et Congrès de Londres*.

Le secrétaire général donne lecture d'une lettre-circulaire adressée aux principaux ports maritimes, demandant des renseignements concernant les peseurs-mesureurs et les ouvriers du port.

Lettre de la Bourse du Travail de Rouen, en réponse à la lettre-circulaire ci-dessus.

Lettre de la Bourse du Travail de Versailles, nous faisant part de sa situation. Renvoyée au Comité général.

Lettre du secrétaire de la Fédération nationale des ouvriers métallurgistes deman-

dant une rectification au procès-verbal du Comité général. Le secrétaire donne lecture de la réponse qui a été faite à la Fédération. (Approuvé.)

Lettre de la Société corporative de Publicité, renvoyée à la commission du Bulletin.

Lettre d'un patron ébéniste de Cholet concernant des ouvriers qui lui ont été, sur sa demande, envoyés, et qu'il a renvoyés sans tenir ses engagements. La réponse du secrétaire à cette lettre est approuvée.

Lettre du Syndicat des travailleurs métallurgistes de Trignac donnant des explications sur les derniers événements qui se sont produits à Trignac.

Lecture est faite d'un mémoire de la Bourse du travail de Versailles, adressé aux Conseillers municipaux versaillais, refusant des erreurs contenues dans un rapport sur la Bourse du travail de cette ville.

La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire de séance,
A. DENIS.

COMMISSION DU BULLETIN.

Réunion du 11 janvier 1897

Sont présents : Denis, Tulève et Colombe.

Correspondance : De la Société coopérative de publicité ; du Bulletin de la presse. L'impossibilité de l'insertion est reconnue par la commission.

De « l'Ouvrier des Deux-Mondes » ; une note sera insérée au Bulletin.

La rédaction des procès-verbaux est adoptée.

Lettre de la Maison du Peuple, demandant l'insertion de ses statuts, en prenant les frais à sa charge. (Renvoyé à la commission exécutive.)

Lecture d'un article de « Revue de fin d'année. » (Adopté.)

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Le Secrétaire de rédaction,
D. COLOMBE.

PARTIE NON OFFICIELLE

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS DE LA MER

L'appel suivant vient de nous être envoyé par la Fédération internationale des travailleurs des navires, des ports et des rivières. (International Federation as ship Dock et river workers.)

Londres, 12 janvier 1897.

*Au Secrétaire de la Bourse du Travail
de Nantes*

Cher camarade et frère,

La Fédération internationale des travailleurs des navires, des ports et des rivières, a été formée dans le principe pour les fins suivantes :

1° Réduire les heures de travail et éta-

blir une journée maximum dans tous les ports du monde.

2° Augmenter le taux des gages payés aux travailleurs employés dans l'industrie des embarquements et des transports maritimes et établir des taux uniformes de salaire pour la même classe de travail dans tous les ports ou cela sera praticable.

3° Insister sur de convenables conditions de logement, de rations et de travail pour les marins.

Dans le but d'accomplir ces diverses améliorations, nous désirons avoir de suite une entente amicale et pratique avec les marins et les ouvriers de port dans tous les principaux ports du monde. Les grèves partielles, sans une consultation et une sanction convenables d'une organisation reconnue, se changent trop souvent en un désastre pour les grévistes ; au moyen d'une puissante fédération, nous serions sans doute capables d'obtenir des améliorations sans grève, mais si une grève devenait nécessaire, elle s'étendrait le plus largement qu'il serait possible sur tous les hommes des industries qu'elle concernerait dans le but d'enlever aux capitalistes le pouvoir de se procurer des renégats, comme c'est le cas dans les grèves partielles.

Les travailleurs des industries maritimes de chaque nationalité ont sans doute leurs griefs spéciaux qui demandent leur satisfaction particulière ; mais une base uniforme en ce qui concerne les heures de travail et les salaires doit être revendiquée d'une façon générale et c'est ce que nous nous proposons de faire au moyen de la fédération. Déjà la plupart des ports anglais, allemands, belges, hollandais et scandinaves ont sérieusement examiné la situation et se sont déclarés prêts à marcher ensemble, si une telle action était décidée et convenue par une autorité reconnue. Nous sommes actuellement en communication avec les ports de Bordeaux, le Havre, Marseille, Nantes, Saint-Nazaire et Cherbourg en France, ainsi qu'avec l'Italie, l'Espagne, la Russie, l'Australie et l'Amérique.

Le Comité central de la Fédération internationale a décidé qu'une conférence internationale aurait lieu à Londres les mercredi 24 et jeudi 25 février prochain, et nous invitons bien cordialement votre Union à envoyer un délégué. Les sujets suivants seront discutés et examinés :

1. Rapports des délégués ;
2. Nature des revendications internationales ;
3. Epoque de l'année où ces revendications devront être résolument mises en action par la Fédération internationale,

Veillez avoir l'obligeance de soumettre ce qui précède à votre organisation le plus promptement possible, et nous dire si elle enverra un délégué ou non. Si votre rapport est favorable, nous vous enverrons des lettres de créance qui devront être remplies par les membres du bureau de votre Union.

Bien fraternellement à vous,

Le président,

Signé : TOM MANN.

CONGRÈS DE LONDRES

Réunion plénière du 5 septembre (suite)

COMPTE-RENDU DU CITOYEN HAMON

A la séance de vendredi après-midi, le citoyen Gibson, rapporteur de la 7^e commission (*Organisation*), présente les résolutions ci-après, qui sont adoptées sans la moindre discussion :

1^o Dans l'opinion de ce Congrès, on doit s'efforcer de créer un *Comité international permanent* avec un secrétaire responsable, comité qui siégerait dans une des parties de l'Europe les plus propres à son action ;

2. — Un comité restreint doit être nommé par le congrès pour rédiger des propositions dans le but d'amener la réalisation du vœu présenté au premier, et d'en faire un rapport au congrès ;

3. — Le comité en question doit avoir le pouvoir d'agir comme comité provisoire, pour le mouvement qui aura lieu entre la date actuelle et le prochain congrès ; toute nationalité qui n'est pas représentée dans ce congrès, peut envoyer au comité, par voie élective, un représentant pour agir jusqu'à la réunion du prochain congrès ;

4. — Ce congrès reconnaît la nécessité de plus en plus grande d'informations sur le mouvement économique international, et invite toutes les nationalités à faire tous leurs efforts pour réaliser les résolutions de Bruxelles et de Zurich, au sujet des bureaux internationaux d'informations ;

5. — En raison des grandes émigrations d'Europe en Amérique et autres continents, ce qui donne à un capitalisme extrêmement concentré le moyen de réduire les salaires du travailleur et de triompher des résistances des ouvriers à l'oppression et à la dégradation ;

En vue aussi du fait que beaucoup des émigrants qui étaient, auparavant, attachés aux partis ouvriers, et aux organisations des pays d'où ils venaient, n'arrivent généralement pas (surtout à cause de leur ignorance de la langue anglaise), à entrer en relations avec des groupes ouvriers de leur pays d'adoption, de sorte que les forces perdues pour le mouvement européen par l'émigration sont de même complètement perdues pour le mouvement international.

Le Congrès recommande que l'on s'arrange entre l'Europe et l'Amérique et les continents transocéaniques, pour distribuer parmi les émigrants, dans les ports européens et à bord des bateaux d'émigrants, des bulletins contenant les indications nécessaires.

Le Congrès décide ensuite, par 15 voix contre 4, que le Comité prévu à l'art. 1, siégera à Londres ; quant à l'art. 2, qui vient d'être adopté, on ne songe pas à en tenir compte.

Le citoyen E. Wurm, rapporteur de la cinquième commission (*Guerre*), fait adopter les résolutions suivantes :

« En période capitaliste, les causes principales des guerres ne sont pas les différences religieuses ou nationales, mais les

antagonismes économiques auxquels les classes dirigeantes des divers pays sont poussées par le mode de production. »

« De même qu'elles sacrifient sans cesse la vie et la santé des travailleurs sur le champ de bataille du travail, elles n'éprouvent aucun scrupule à faire couler leur sang, en vue de nouveaux profits à obtenir par la conquête de nouveaux débouchés. »

» La classe laborieuse de tous les pays a donc le devoir de s'élever contre l'oppression militaire au même titre que contre toutes les autres formes d'exploitation dont elle est victime de la part de la classe possédante.

» Dans ce but, elle doit conquérir la puissance politique pour abolir le mode de production capitaliste, et refuser, simultanément, dans tous les pays, aux gouvernements, instruments de la classe capitaliste, les moyens de maintenir l'ordre de choses actuel.

» Les armées permanentes, dont l'entretien épuise déjà les nations en temps de paix et dont les frais sont supportés par la classe ouvrière, accroissent le danger de guerre entre les nations et favorisent surtout l'oppression toujours plus brutale de la classe ouvrière de chaque pays. C'est pourquoi le cri de : « Bas les armes ! » n'est pas plus entendu que les autres appels aux sentiments humanitaires des classes capitalistes.

« La classe prolétarienne seule peut avoir la volonté sérieuse et le pouvoir de réaliser la paix du monde; elle réclame :

1^o La suppression simultanée des armées permanentes et l'armement général du peuple.

2^o L'institution d'un tribunal arbitral chargé de régler pacifiquement et sans appel les conflits entre nations.

3^o La décision définitive sur la question de guerre ou de paix laissée directement au peuple pour le cas où les gouvernements n'accepteraient pas la sentence arbitrale.

4^o Et elle proteste contre le système des traités secrets.

Mais la classe prolétarienne ne pourra en cette matière, comme en n'importe quelle autre revendication ouvrière, arriver réellement à son but qu'en conquérant une action maîtresse sur la législation et en s'alliant au socialisme international seul à même d'assurer la paix et d'amener la véritable fraternité des peuples. »

Deux amendements présentés par les citoyens Gros et Boicervoise (*France Régulière*) furent repoussés sans discussion par le Congrès.

A la séance du samedi matin fut présentée le rapport de la quatrième commission (*Action économique et industrielle*); le Congrès touchait à sa fin et il restait encore à examiner le rapport de la huitième commission. Il fallait donc agir vite, et le président, le citoyen Sigg (Suisse), devait plus que jamais empêcher la contradiction.

Après un long exposé du rapporteur, le citoyen Molkenbuhr, les résolutions suivantes sont adoptées :

1^o Suppression des droits douaniers et des octrois, des impôts sur les vivres et des primes d'exportation ;

2^o Mise en vigueur d'une législation in-

ternationale protectrice du travail. En maintenant les résolutions respectives du Congrès international de Paris, le Congrès recommande de concentrer l'action tout d'abord sur la conquête des réformes suivantes :

a. La fixation légale de la journée de huit heures.

b. La suppression du sweating-système (1) et la création d'une législation protectrice efficace en faveur des ouvriers et ouvrières de l'industrie domestique.

c. L'interdiction du travail de la femme au moment de ses couches et son entretien par l'Etat, six semaines avant et six semaines après (2).

d. Le droit de coalition, d'association et de réunion absolument libre pour les deux sexes.

La réalisation de ces réformes rend indispensable le concours de l'action syndicale et de l'action politique du prolétariat.

En conséquence, le Congrès, en maintenant les résolutions du Congrès de Bruxelles et du Congrès de Zurich sur la question, déclare :

L'organisation des ouvriers en des syndicats est de première nécessité pour la lutte émancipatrice du prolétariat. Il considère comme un devoir de tous les ouvriers voulant l'émancipation du travail du joug capitaliste, qu'ils appartiennent au syndicat de leurs camarades de profession.

Pour rendre possible et pour faciliter une action économique efficace, les organisations syndicales doivent se réunir en des fédérations s'étendant sur tous les pays. Tout éparpillement des forces par de petites organisations particulières est à rejeter.

Dans la lutte économique, la conviction politique des ouvriers ne doit pas constituer une raison de séparation, mais il est du devoir des organisations ouvrières — devoir résultant de la lutte de classes — de faire de leurs membres des socialistes convaincus.

De plus, c'est un devoir des Syndicats d'accepter comme membres les femmes travaillant avec des hommes dans une même industrie, de constituer les apprentis en groupes distincts (3) et d'aspirer à réaliser le principe du salaire égal à travail égal pour les deux sexes.

A côté de la lutte pour les meilleures conditions de travail et pour la hausse des salaires, les Syndicats doivent surveiller l'application des lois protectrices du travail; ils doivent s'efforcer à amener la suppression des méthodes industrielles nuisibles à la santé, du marchandage (*sweating*) et du truck-système.

Dans les fabriques, la femme ne pourra être occupée qu'à seize ans et non quatorze (4).

(1) Marchandage.

(2) Amendement apporté par le Congrès.

(3) Amendement apporté par le Congrès.

(4) Amendement apporté par le Congrès qui oubliait que la veille, dans le rapport d'éducation et développement physique (art. 5), il avait décidé que les garçons et les jeunes filles de moins de dix-huit ans ne pourraient être employés dans les manufactures, ni dans l'industrie domestique pendant plus de vingt-quatre heures par semaine.

Voici maintenant comment le rapport s'exprime au sujet des grèves :

« Le Congrès considère que la grève et le boycott sont des moyens nécessaires à la réalisation des fins syndicales. Mais il ne voit pas la possibilité d'une grève générale internationale. »

» La nécessité la plus urgente est l'organisation syndicale des masses ouvrières, car, c'est de l'étendue de l'organisation que dépend l'étendue des grèves dans des industries entières et dans des pays entiers.

» En cas de grève, de lockout et de boycott, les syndicats de tous les pays ont le devoir de se soutenir mutuellement dans la mesure de leurs forces. »

Le rapport de la 4^e commission, indépendamment des résolutions déjà citées, recommande la création, dans chaque pays, d'un comité syndical central :

« Ces comités doivent dresser, dans la mesure du possible, des statistiques concernant le marché du travail. Ils doivent se communiquer mutuellement ces statistiques, de même que des rapports réguliers et tous les événements importants de leur pays pour la vie syndicale. »

(A suivre.)

LA MAISON DU PEUPLE

La commission d'organisation de la Maison du Peuple vient d'émettre des bulletins de souscription au prix de 0 fr. 25. Nous engageons vivement tous nos camarades à s'associer à cette œuvre essentiellement socialiste.

On souscrit : Chez le citoyen Dejeanjan, trésorier, 14, rue de la Fosse; Colombe, secrétaire, 6, rue Meuris; Ménard, débitant, 2, place Saint-Elisabeth; au Secrétaire de la Bourse du Travail et au siège de la Fédération Socialiste, 12, rue Leveque.

BIBLIOGRAPHIE

En vente à la Bourse du travail :

Compte-rendu des Congrès qui se sont tenus à Tours en 1896 :

Cinquième Congrès des Bourses du travail, au prix de 0 fr. 65.

Cinquième Congrès national du bâtiment prix 0 fr. 45.

Huitième grand Congrès national corporatif ouvrier, prix 0 fr. 75.

Le Socialisme et le Congrès de Londres, par A. Hamon, au prix spécial pour les syndiqués de 1 fr. 75.

L'Ouvrier des Deux-Mondes, revue mensuelle d'Economie sociale, au prix de 0 fr. 15.

Sommaire du 1^{er} numéro : 1. La Vie ouvrière en France. I. La durée du travail. — 2. Le Juge (sonnet). — 3. La Question agraire en France. I. En Seine-et-Marne; comment créer les Syndicats agricoles? — Le Trade unionisme en Angleterre. I. Ses causes. — 4. La Femme et l'Enfant dans les manufactures. — 5. La Verrerie ouvrière. — 6. Bulletin social (Paris, province, étranger). — 7. Salaires comparés des tisseurs de velours. — 8. Bibliographie.

Le Gérant : TULÈVE

NANTES — IMPRIMERIE DU COMMERCE, 6, RUE SCRIBE.

M. Gulivé